

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Francis Boutin

<https://www.cadre21.org/membres/6cb57fd7a6d74b3b69424252>

Date d'obtention : 2022-09-06 13:37:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Grace à la formation SEXTO l'intervention est balisée. La procédure est également uniformisée. Elle protège l'intervenant en lui donnant une procédure d'intervention approuvée, mais surtout elle vise à minimiser l'impact sur la victime en limitant par exemple, la propagation sur des photos les réseaux sociaux. Elle raccourcit également le délais de traitement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permet de comprendre mon champ de compétence, me donne une marche à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de ne JAMAIS regarder les images ou encore les vidéos, mais plutôt ouvrir le guide afin de suivre les étapes afin de suivre le protocole établi.